

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU SAMEDI 08 FEVRIER 2020 14H00

Conformément à l'article 12 des statuts, le Comité de Direction convoque les membres de l'Association CAROLE MOTO CLUB à l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du samedi 08 février 2020 à 14h00 qui se tiendra à l'adresse suivante :
CIRCUIT CAROLE – RD40 -93290 TREMBLAY EN FRANCE

Si vous êtes perdu, 06 88 29 98 44 ou 07 62 70 40 12

Attention : conformément à la réglementation seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent voter.

*La cotisation "Sympathisant" a été créée sur la Boutique en ligne du CMC et permet d'être membre quand on est piéton, ni pilote, ni commissaire
Les licences pour les pilotes et commissaire, se prennent sur le site de la FFM avec le code C 1829*

Ordre du jour :

- Élargement de la liste des présents et vérification des mandats
- Désignation du président de séance et du secrétaire
- Approbation du rapport moral
- Approbation du rapport financier (comptes 2019 et budget 2020)
- Election des membres du comité de direction
- Modification du siège social : approbation et mandat pour exécution
- Questions diverses

A cette occasion, le Président présentera la saison 2020.

« Article 12 - Assemblée Générale

...

Pour la validité des délibérations, la présence de 15% des membres ... est nécessaire.

Si le quorum n'est pas atteint il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée, à 15 jours au moins d'intervalle, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.

...

Pour toutes les délibérations le vote par procuration est autorisé ; chaque mandataire pouvant disposer au maximum de 5 procurations écrites.

**Nous espérons que vous comprendrez les difficultés d'organiser une telle assemblée.
Nous demandons à tous un petit effort afin que la première convocation soit la bonne !
Venez nombreux, sinon merci d'utiliser votre procuration ... 🙏**

Fait à Paris

Le 15 janvier 2020

Philippe Knecht

Président

MERCI DE RENVoyer CETTE PARTIE

Je soussigné(e) membre du CAROLE MOTO CLUB :

- serai présent(e)
- ne serai pas présent(e) et ne donne pas pouvoir
- ne serai pas présent(e) et donne pouvoir

à (nom et prénom de la personne mandatée)

également membre du CAROLE MOTO CLUB afin de me représenter à l'assemblée générale ordinaire de l'association du samedi 8 février 2020 à 14h00 pour délibérer et pour prendre part au vote en mes lieu et place sur les questions portées à l'ordre du jour.

Fait à, le

(bon pour pouvoir et signature)